

Chambre d'agriculture du Jura – FRDR598 – Le Sevron et le Solnan

15/01/2021

Type de masse d'eau	ESU
Code masse d'eau	FRDR598
Nom masse d'eau	Le Sevron et le Solnan
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	Solnan à Dommartin les Cuiseaux P90 = 24,70 mg/l
Nombre de communes proposées au classement V1	1 commune dans le Jura
Liste des communes proposées au classement (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	Val d'Epy
Type d'argumentaire (NB : cocher la ou les cases concernées : ☒)	☐ Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée ☐ Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : préciser l'origine ici. ☐ Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible ☐ Autre : retrait des parties de communes concernées dans le Jura au vu du faible risque nitrates agricoles dans ces secteurs
Communes dont le retrait du classement est proposé	A compléter (facultatif) – NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.
Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation	Le Bassin versant du Solnan se situe en très grande majorité dans l'Ain et en Saône-et-Loire. Complètement à l'amont du bassin versant, une commune du Jura (Val-d'Epy) comprend une partie de son territoire dans ce bassin versant Cette portion de commune comprend une surface boisée, des surfaces agricoles constituées de prairies permanentes , et le hameau de Poisoux. Au vu de la carte jointe (extrait carte IGN), qui montre que les surfaces de la commune jurassienne située dans le bassin versant du Solnan sont faibles et principalement composées de forêt et de prairies permanentes (en bleu sur la carte IGN prairies permanentes PAC 2017), Nous demandons par simplification administrative et pour ne pas compliquer la situation agricole des quelques parcelles en jeu , de retirer cette commune du classement. Cela n'aura aucune incidence sur la teneur en nitrates dans le cours d'eau De plus un siège d exploitation agricole est présent dans le hameau de Poisoux et se trouvera impacté par ce classement
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	Le bassin versant du Solnan est proposé au classement au regard de son P90 (24,7 mg/l) dépassant le seuil de 18 mg/l. La demande de la chambre d'agriculture concerne uniquement la commune de Val-d'Epy pour laquelle une demande de non-classement est faite.

	Il est rappelé que la réglementation française précise que le classement d'une masse d'eau superficielle entraîne le classement de l'ensemble des communes qui recoupent son bassin versant, peu importe l'occupation de leur sol. Toutefois, concernant la commune de Val-d'Epy, son recouvrement minoritaire par la masse d'eau superficielle FRDR598 a conduit à ne pas le retenir dans la proposition de classement soumise à concertation en novembre 2020. Ainsi, le classement de la masse d'eau FRDR598 – <i>Le Solnan</i> est maintenu en l'état. La commune de Val-d'Epy n'est donc pas proposée au classement zones vulnérables.
--	---